

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 3 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Monique DINET, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

**Avait donné pouvoir** : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Laurent BROCHET à Marie Lise LHOMET, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Monique DINET à Thierry MARCJAN, Cédric PERRIN à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 octobre	Le 28 octobre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

**2016-08-05 Budget Service assainissement collectif-Attribution emprunt 2016 pour la mise en séparatif de diverses rues de Fêche l'Eglise et la réhabilitation d'un réseau unitaire avec redimensionnement d'un déversoir d'orage**

*Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

*Vu la délibération n° 2016-03-16C du 7 avril 2016 relative au vote du BP 2016 du budget assainissement ;*

*Vu l'article 3 du code des marchés publics ;*

La CCST a sollicité plusieurs organismes bancaires dans le cadre d'une consultation pour un emprunt de 460 000 euros sur le budget assainissement, conformément au vote du budget primitif en date du 7 avril 2016.

Tableau comparatif des offres :

Banque	Durée	Taux	Type	Périodicité remboursement	Frais dossier	Montant annuel remboursement	Coût global du crédit	Échéances
Caisse épargne	25 ans	1,38%	Fixe	Annuelle	460 €	21 882 €	547 039 €	constantes
Caisse épargne	25 ans	1,37%	Fixe	Trimestrielle	460 €	21 762 €	544 043 €	constantes
Caisse épargne	30 ans	1,47%	Fixe	Annuelle	460 €	19 073 €	572 180 €	constantes
Caisse épargne	30 ans	1,46%	Fixe	Trimestrielle	460 €	18 963 €	568 896 €	constantes
Crédit mutuel	25 ans	2,00%	Fixe	Trimestrielle	0 €	23 427 €	585 669 €	constantes
CDC	25 ans	1,32%	Fixe	Trimestrielle	260 €	21 616 €	540 401 €	constantes
CDC	30 ans	1,50%	Livret A + 0,75%	Annuelle	260 €		566 950 €	Amortissement prioritaire
Banque Populaire	25 ans	1,34%	Fixe	Trimestrielle	460 €	21 684 €	542 107 €	constantes
Banque Populaire	25 ans	1,34%	Fixe	Trimestrielle	460 €		537 821 €	Amortissement prioritaire

Au vu du tableau comparatif des offres, il est proposé au Conseil communautaire de retenir celle de la Caisse d'Épargne pour une durée de 30 ans à un taux de 1,46%.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider le choix de l'organisme attributaire de la ligne de financement: Caisse d'Épargne,
- de délibérer sur les principales caractéristiques du contrat de prêt :
  - pour un montant maximal de de 460 000.00 € (quatre cent soixante mille euros),
  - pour un montant de commission d'instruction de 460.00 €,
  - un taux d'intérêt fixe de 1,46 %,
  - sur une durée de 30 ans,
  - des remboursements trimestriels,
  - progressif (échéances constantes).
- d'autoriser le Président à signer et engager la collectivité quant à la proposition ainsi que pour tous les éléments s'y rattachant,
- d'autoriser le Président à ordonner les demandes de tirages selon les conditions en vigueur au moment des dits ordonnancements.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 08 NOV. 2016

Le Président,



Le Président,

